

## Qualité de l'eau potable en 2021 - communes d'Orges, de Vugelles-La Mothe (et de Giez)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Ce rapport est valable pour l'eau fournie par SAGENORD aux points de livraison des Communes d'Orges et Vugelles-La Mothe.

### Provenance de l'eau

- 70 % SAGENORD, puits des Râpes ;
- 30 % ACRG, sources de Novalles, appoint en provenance des puits d'Onnens.

### Désinfection

Par irradiation UV pour les eaux de l'ACRG provenant de Novalles (appareil à l'entrée du réservoir de Giez) et pour les eaux produites à la station des Râpes (appareil à la sortie du puits des Râpes).

### Contrôles sanitaires (analyses)

SAGENORD par le biais de son mandataire, le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains, établit chaque année un programme de prélèvements annuel sur la base de l'analyse des risques du réseau et des indications données par la directive W12 de la SSIGE. La directive W12 est un guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable et a été approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Le plan de prélèvements pour l'année 2021 qui englobe l'intégralité des ressources, l'ensemble du réseau jusqu'aux points de aux points de livraison des Communes, comporte les analyses suivantes :

- Campagnes de mesures de microbiologie selon le plan d'autocontrôle : 26 séries de 2 à 3 échantillons répartis sur 4 points de prélèvements totalisant environ 70 échantillons ;
- Deux campagnes de mesures de chimie selon le plan d'autocontrôle ;
- Deux campagnes de mesures de pesticides/micropolluants selon le plan d'autocontrôle.

### Résultats des analyses et qualité de l'eau

Dans l'ensemble du réseau, l'eau est de très bonne qualité. Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé aux points de consommation représentatifs et définis par le programme d'autocontrôle. L'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

### Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : 25 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	11 °C
Calcium	80 - 90 mg/l
Magnésium	8 - 12 mg/l
Sodium	4 - 6 mg/l
Potassium	1 - 2 mg/l

pH	7.5
Chlorures	6 - 9 mg/l
Nitrates	9 - 12 mg/l
Sulfates	20 - 25 mg/l
Hydrogénocarbonates	240 - 260 mg/l

### Conclusion

L'eau fournie par SAGENORD correspond parfaitement aux normes d'eau de boisson. C'est une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne. Elle peut être consommée sans modération.

SAGENORD, février 2022